

Message de la réunion du conseil, octobre 2025

Saviez-vous que certaines polices d'assurance-vie incluent des prestations du vivant? La vôtre en fait-elle partie?

Certaines polices offrent des avantages pendant votre vie. On les appelle les « prestations du vivant ».

L'un de ces avantages est la valeur de rachat d'une assurance-vie entière, qui peut augmenter tout en étant à imposition différée. Vous pouvez y accéder pendant votre vie, soit par avance partielle ou par cession complète de la police, soit comme garantie. Vous pouvez avoir accès à une partie de cette valeur de rachat libre d'impôt (jusqu'au coût de base rajusté).

Cette somme peut servir pour couvrir une mise de fonds, payer des frais de scolarité, compléter votre revenu à la retraite ou être utilisée en cas d'urgence.

Ensuite, les avenants d'indemnités pour la vie, que vous pouvez ajouter à une police d'assurance vie entière, permettent de mettre des fonds à votre disposition si vous recevez un diagnostic d'une maladie chronique ou terminale.

Personne ne s'attend à recevoir un diagnostic dévastateur, mais si cela se produit, vous pourrez profiter immédiatement de votre police d'assurance-vie, au moment où vous et votre famille en avez le plus besoin.

Parmi ces avenants, on retrouve le « Chronic Illness Armor » (Armure contre les maladies chroniques), qui aide à protéger votre famille des contraintes financières liées à une maladie chronique. Moyennant une légère prime, cet avenant vous permet d'accéder à votre prestation de décès afin de couvrir vos paiements hypothécaires, vos frais médicaux ou toute autre dépense liée à votre maladie chronique. Il n'y a aucune restriction quant à l'utilisation de ces prestations accélérées!

L'avenant pour maladie terminale accélérera également votre prestation de décès et peut fournir des fonds si vous recevez un diagnostic de maladie terminale réduisant votre espérance de vie. Comme pour l'avenant « Chronic Illness Armor » (Armure contre les maladies chroniques), ces fonds peuvent être utilisés pour tout, allant d'un voyage en famille aux dépenses de fin de vie.

En résumé, l'assurance-vie peut aider votre famille à se préparer non seulement à un décès imprévu, mais aussi à une maladie grave, grâce à des moyens qui vous permettent d'utiliser vos prestations de votre vivant. Bien que ce scénario soit difficile à envisager, s'il se produit, un soutien financier reste possible.

Planifiez une rencontre avec moi, et nous créerons un plan personnalisé qui correspond à vos besoins. Merci!